

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. Si vous avez un quelconque doute quant aux mesures à prendre, vous êtes invité à consulter immédiatement votre conseiller professionnel.

BlackRock Global Funds (« BGF »)

2-4, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B. 6317

Le 18 novembre 2020

Aux actionnaires de :

BlackRock Global Funds – Market Navigator Fund

Numéros ISIN : LU1893598612, LU1893598539, LU1893598455, LU1893598372, LU1893598299, LU1960223763

(le « **Compartment** »)

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de fonds afin d'assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen approfondi, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») fait parvenir la présente lettre afin de vous faire part de sa décision de fermer le Compartiment Market Navigator Fund (le « **Compartment** »), pour les raisons indiquées ci-dessous. Les actifs détenus dans le portefeuille de titres sous-jacents du Compartiment (les « **Actifs** ») seront liquidés d'ici la fin de la période de liquidation, et il est prévu de racheter toute action en circulation le 18 décembre 2020 (la « **Date d'effet** »).

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (disponible sur www.Blackrock.com/be) ou l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) (le « **Prospectus** »).

1. Contexte et décision

Le Compartiment a été lancé en novembre 2018 et, au 28 octobre 2020, il avait 34,4 millions d'EUR en actifs sous gestion (« **ASG** »), 99,4 % des actifs correspondant au capital d'amorçage de BlackRock. Veuillez noter que les Administrateurs ne prévoient pas, dans un avenir proche, de recueillir des souscriptions en l'absence d'un récent intérêt des investisseurs à l'égard du Compartiment. Étant donné la taille réduite du Compartiment, sa gestion n'est pas considérée comme étant économiquement viable et entraîne, compte tenu du manque d'intérêt des investisseurs, un coût accru d'investissement qui, selon nous, ne sert pas les intérêts des actionnaires.

Par conséquent, les Administrateurs ont décidé, conformément au Prospectus et aux Statuts, de liquider les Actifs et de distribuer les produits du rachat aux actionnaires.

2. Les options qui s'offrent à vous

À compter de la date de la présente lettre, aucune nouvelle souscription dans le Compartiment ne sera autorisée. Trois (3) options s'offrent aux actionnaires. Si l'option 1 ou l'option 2 est choisie, des instructions devront nous parvenir au plus tard le 17 décembre 2020. Si l'option 3 est choisie, les actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre.

Option 1 : Échange

Jusqu'à la Date d'effet et conformément aux termes du Prospectus, les actionnaires pourront demander l'échange de leurs avoirs, sans aucuns frais, contre des actions de la même ou d'une autre catégorie de tout autre compartiment de la Société, à condition que l'actionnaire remplisse les conditions applicables pour un investissement dans la catégorie d'actions concernée. Pour de plus amples informations sur les frais et dépenses associés à chaque catégorie d'actions, les actionnaires sont priés de consulter le Prospectus. En outre, il est rappelé aux actionnaires que ceux-ci sont invités à consulter leurs propres conseillers quant à la pertinence de toute option d'investissement alternative. Les actionnaires qui souhaitent échanger leurs actions doivent le faire conformément au Prospectus et avant la Date d'effet. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Option 2 : Rachat avant la Date d'effet

Les actionnaires pourront également, à la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet, demander le rachat de leurs actions, sans aucuns frais de rachat imputés par BlackRock.

Option 3 : Rachat automatique

Si vous ne demandez pas le rachat ou l'échange de vos actions avant la Date d'effet, à ladite Date d'effet les actions seront automatiquement rachetées conformément aux Statuts (disponibles auprès de votre équipe locale de Services aux Investisseurs).

3. Produits du rachat

Un avis d'exécution et une confirmation de tout rachat d'actions seront envoyés après le rachat. Les produits du rachat seront normalement payés aux actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables après le Jour de Négociation concerné, à condition que toutes les instructions de paiement nécessaires aient été reçues par écrit et que vous ayez fourni les pièces d'identité requises. Pour obtenir des informations sur ces exigences, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Les produits non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du Compartiment seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg et ils seront perdus par défaut après trente ans.

4. Coûts

Les coûts pour l'exécution des opérations dans les Actifs sous-jacents du portefeuille avant la Date d'effet ont été pris en compte pour la Valeur Liquidative par Action du Compartiment à compter du 29 octobre 2020, de manière à imputer à chaque actionnaire sa part proportionnelle de ces coûts.

Les frais juridiques et postaux engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront payés par BlackRock.

5. Préparation du Compartiment à la fermeture

À compter de la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet incluse (la « Période de Liquidation »), BlackRock cherchera à poursuivre sa gestion du Compartiment conformément à son objectif et sa politique d'investissement, ainsi que dans le respect des règles OPCVM applicables au Luxembourg. Toutefois, en cherchant à fermer le Compartiment en servant les meilleurs intérêts des Actionnaires, il est possible que le Compartiment ne soit pas toujours en conformité avec son objectif et sa politique d'investissement ou avec les règles OPCVM durant la Période de Liquidation (notamment durant les jours précédant immédiatement la Date d'effet), puisqu'il sera peut-être nécessaire d'entamer la vente des Actifs.

Veuillez noter également que si vos actions dans le Compartiment constituent une part importante des actifs du Compartiment, nous pourrions être amenés à structurer le rachat de vos actions de manière à veiller au traitement équitable des actionnaires restants.

6. Conséquences fiscales

Les actionnaires sont priés de noter que, dans certains pays, le rachat ou l'échange de leurs avoirs contre des actions d'un autre compartiment de la Société peut représenter, au regard de l'administration fiscale, une cession. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale et/ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, il est suggéré aux actionnaires de consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales du rachat ou de la conversion de leurs actions.

7. Informations générales

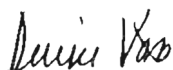
À compter de la Date d'effet, les Actionnaires auront accès aux versions mises à jour des documents d'informations clés pour l'investisseur. Le Prospectus ne requiert aucune mise à jour immédiate aux fins du changement mentionné ci-dessus. Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant le présent avis, veuillez contacter l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou votre équipe locale de Services aux Investisseurs à l'adresse ou au numéro suivants : investor.services@blackrock.com, téléphone 00 44 (0)207 743 3300. Pour un supplément d'information concernant la Société, veuillez visiter le site Internet de BlackRock à l'adresse www.blackrock.com/be.

A compter de la Date d'effet, des versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais et français), du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (en néerlandais, anglais et français), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) pourront être obtenues par téléchargement sur notre site Internet (www.blackrock.com/be) et, sans frais, en format papier auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante: investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300. Des exemplaires des statuts et des rapports annuels et semi-annuels de la Société peuvent également être obtenues sur notre site Internet sans frais, sur demande auprès de votre représentant local, de l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente